

**REPUBLIQUE FRANCAISE
PREFECTURE DE LA LOIRE - PREFECTURE DU RHONE**

AUTOROUTE A 45 SAINT-ETIENNE - LYON

Il est porté à la connaissance du public qu'en application d'un arrêté interdépartemental en date du 23 octobre 2006, de Messieurs les préfets de la Loire et du Rhône, aura lieu pendant 58 jours consécutifs, du 24 novembre 2006 au 20 janvier 2007 inclus :

dans la Loire en mairie de Cellieu, Chagnon, Génilac, L'Horme, La Fouillouse, La Talaudière, La Tour en Jarez, L'Etrat, Saint-Chamond, Saint-Jean-Bonnefonds, Saint-Joseph, Saint-Martin la Plaine, Saint-Romain en Jarez, Sorbiers, Valfleury, La Grand-Croix, Rive de Gier, Saint-Etienne, Saint-Héand, Saint-Galmier, à la préfecture de la Loire, à la sous-préfecture de Montbrison et au siège de Saint-Etienne Métropole,

dans le Rhône en mairie de Brignais, Chassagny, Montagny, Mornant, Orliénas, Saint-Andéol le Château, Saint Jean de Touslas, Saint-Maurice sur Dargoire, Taluyers, Vourles, Saint-Laurent d'Agny, Givors et Saint-Genis-Laval ainsi qu'à la préfecture du Rhône.

UNE ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A :

- LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'A 45 ENTRE SAINT-ETIENNE ET LYON
- LA MISE EN COMPATIBILITE DES PLANS LOCAUX D'URBANISME DES COMMUNES CONCERNEES DANS LA LOIRE (Cellieu, Chagnon, Génilac, L'Horme, La Fouillouse, La Talaudière, La Tour en Jarez, L'Etrat, Saint-Chamond, Saint-Jean-Bonnefonds, Saint-Joseph, Saint-Martin la Plaine, Sorbiers) **ET DANS LE RHONE** (Brignais, Chassagny, Montagny, Mornant, Orliénas, Saint-Andéol le Château, Saint Jean de Touslas, Saint-Maurice sur Dargoire, Taluyers, Vourles)

Enquête organisée en application des dispositions du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et du décret n°85-453 du 23 avril 1985 modifié par le décret n°93-245 du 25 février 1993 pris pour l'application de la loi n°83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement.

La commission d'enquête est composée de :

5 membres titulaires

- M. René DEJOB président de la commission	retraité, chef d'agence de travaux maritimes et fluviaux
- M. Jean-Marie LAHITETTE	retraité, ingénieur agronome
- M. Michel DARNE	retraité, ingénieur professionnel (métallurgie)
- M. Jean-Marie MONTEIL	expert judiciaire près la cour d'appel de Lyon
- M. Pierre-Henry PIQUET	consultant en environnement

3 membres suppléants

- M. Jean-Paul MATRAY	retraité, ingénieur en génie civil
- René JACQUES	retraité, ingénieur en chef des ponts et chaussées
- Mme Jacqueline GRAMAIZE	retraîtée, directrice d'école élémentaire

Le public pourra consulter les dossiers d'enquête et présenter ses observations sur les registres ouverts à cet effet dans les mairies et lieux précités aux jours et heures habituels d'ouverture au public ainsi que lors **des permanences des commissaires enquêteurs** dans les mairies ci-après :

département de la Loire :

Cellieu :	les 27 novembre 2006 de 14 h à 17 h,	13 décembre 2006 de 9 h à 12 h	et 3 janvier 2007 de 14 h à 17 h
Chagnon :	les 28 novembre 2006 de 8 h 30 à 11 h 30,	21 décembre 2006 de 8 h 30 à 11h 30	et 12 janvier 2007 de 14 h à 17 h
Génilac :	les 24 novembre 2006 de 9 h à 12 h,	7 décembre 2006 de 14 h à 17 h	et 3 janvier 2007 de 9 h à 12 h
L'Horme :	les 29 novembre 2006 de 9 h à 12 h,	15 décembre 2006 de 14 h à 17 h	et 8 janvier 2007 de 9 h à 12 h
La Fouillouse :	les 27 novembre 2006 de 9 h à 12 h,	12 décembre 2006 de 9 h à 12 h	et 3 janvier 2007 de 9 h à 12 h
La Talaudière :	les 27 novembre 2006 de 9 h à 12 h,	12 décembre 2006 de 14 h à 17 h	et 16 janvier 2007 de 9 h à 12 h
La Tour en Jarez :	les 28 novembre 2006 de 9 h à 12 h,	13 décembre 2006 de 9 h à 12 h	et 4 janvier 2007 de 9 h à 12 h
L'Etrat :	les 24 novembre 2006 de 9 h à 12 h,	14 décembre 2006 de 9 h à 12 h	et 5 janvier 2007 de 9 h à 12 h
Saint-Chamond :	les 28 novembre 2006 de 14 h à 17 h,	13 décembre 2006 de 14 h à 17 h	et 4 janvier 2007 de 14 h à 17 h
Saint-Jean-Bonnefonds:	les 24 novembre 2006 de 14 h à 17 h,	14 décembre 2006 de 14 h à 17 h	et 5 janvier 2007 de 14 h à 17 h
Saint-Joseph :	les 15 décembre 2006 de 14 h à 17 h,	21 décembre 2006 de 14 h à 17 h	et 16 janvier 2007 de 14 h à 17 h
Saint-Martin la Plaine :	les 29 novembre 2006 de 9 h à 12 h,	30 novembre 2006 de 9 h à 12 h	et 7 décembre 2006 de 9 h à 12 h
Saint-Romain en Jarez :	les 24 novembre 2006 de 14 h à 17 h,	6 décembre 2006 de 9 h à 12 h	et 10 janvier 2007 de 9 h à 12 h
Sorbiers :	les 4 décembre 2006 de 9 h à 12 h,	19 décembre 2006 de 14 h à 17 h	et 4 janvier 2007 de 9 h à 12 h
Valfleury :	les 2 décembre 2006 de 8 h 30 à 11 h 30,	26 décembre 2006 de 9 h à 12 h	et 6 janvier 2007 de 8 h 30 à 11 h 30

Département du Rhône :

Brignais :	les 24 novembre 2006 de 9 h à 12 h,	1er décembre 2006 de 9 h à 12 h	et 8 décembre 2006 de 9 h à 12 h
Chassagny :	les 4 décembre 2006 de 8 h 30 à 11 h 30,	3 décembre 2006 de 8 h 30 à 11 h 30	et 11 janvier 2007 de 8 h 30 à 11 h 30
Montagny :	les 28 novembre 2006 de 14 h 30 à 17 h 30,	21 décembre 2006 de 14 h à 17 h	et 9 janvier 2007 de 9 h à 12 h
Mornant :	les 29 novembre 2006 de 14 h à 17 h,	5 décembre 2006 de 9 h à 12 h	et 5 janvier 2007 de 14 h à 17 h
Orliénas :	les 28 novembre 2006 de 13 h 30 à 16 h 30,	6 décembre 2006 de 13 h 30 à 16 h 30	et 9 janvier 2007 de 13 h 30 à 16 h 30
Saint-Andéol le Château :	les 28 novembre 2006 de 9 h à 12 h,	12 décembre 2006 de 9 h à 12 h	et 11 janvier 2007 de 9 h à 12 h
Saint-Jean de Touslas :	les 2 décembre 2006 de 8 h 30 à 11 h,	28 décembre 2006 de 8 h 30 à 11 h	et 18 janvier 2007 de 8 h 30 à 11 h
Saint-Maurice sur Dargoire :	les 15 décembre 2006 de 9 h à 12 h ,	21 décembre 2006 de 9 h à 12 h	et 16 janvier 2007 de 9 h à 12 h
Taluyers :	les 27 novembre 2006 de 9 h à 12 h,	28 novembre 2006 de 9 h à 12 h	et 5 décembre 2006 de 9 h à 12 h
Vourles :	les 27 novembre 2006 de 14 h 30 à 17 h 30,	20 décembre 2006 de 8 h 30 à 11 h 30	et 4 janvier 2007 de 14 h 30 à 17 h 30

Ces observations pourront également être adressées par écrit pendant la durée de l'enquête au **président de la commission d'enquête** (préfecture de la Loire, direction des relations avec les collectivités locales, bureau des collectivités territoriales, 2 rue Charles de Gaulle, 42022 Saint-Etienne Cedex 1) avec la mention «Enquête A 45 : enveloppe à ouvrir par le seul service concerné», le cachet de la poste tenant lieu de preuve de leur envoi dans le délai imparti.

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai de six mois à compter de la clôture de l'enquête pour remettre son rapport relatif à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et à la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme. Une copie du rapport de la commission d'enquête et de ses conclusions motivées sera déposée pendant une durée d'un an à la préfecture de la Loire, à la sous-préfecture de Montbrison, à la préfecture du Rhône ainsi que dans les communes et autres lieux mentionnés ci-dessus où le public pourra en prendre connaissance.

Les personnes intéressées pourront obtenir communication de ce rapport et de ces conclusions en s'adressant au préfet de la Loire (direction des relations avec les collectivités locales, bureau des collectivités territoriales), dans les conditions prévues au titre 1^{er} de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs et de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration.